

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Champillon dûment convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt, s'est assemblé à Champillon, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le conseil, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, nomme à l'unanimité Mme Léa MARQUES DE OLIVEIRA en qualité de secrétaire de séance.

Le secrétaire procède à l'appel, il a dénombré quatorze conseillers présents et à constater que la condition du quorum de l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2020 approuvé à l'unanimité.

DELIB 2020-40 : DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Monsieur le Maire expose que lors de l'établissement du budget communal, il a été prévu 157 808,01€ au chapitre de fonctionnement 012 (Charges de personnel et frais assimilés). Les dépenses de fonctionnement sur ce chapitre étant finalement plus nombreuses, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'effectuer un virement de crédit de 5 000€ du chapitre 21 au chapitre 012, afin de pouvoir régler les dépenses nécessaires.

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

+ 5 000€ au chapitre 012 (3 000€ à l'article 6411 « Personnel titulaire » et 2 000€ à l'article 6453 « Cotisations aux caisses de retraites »)

- 5 000€ au 023

Recettes :

Néant

INVESTISSEMENT

Dépenses :

-5 000€ au 2188 « Autres immobilisations corporelles »

Recettes :

-5 000€ au 021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer ce virement de crédit.

DELIB 2020-41 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire expose que l'Etat incite les collectivités territoriales à nommer un élu « Correspondant Sécurité Routière » dans chaque collectivité. Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la Sécurité Routière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'élire comme correspondant Sécurité :

- Monsieur Charles Philipponnat

DELIB 2020-42 : IMPLANTATION DES COLONNES A VERRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne souhaite installer des colonnes à verre, afin de remplacer progressivement le ramassage des bacs à verre dans l'intercommunalité en porte à porte.

Plusieurs implantations sont proposées : Rue du Paradis ; devant la Salle Henri Lagauche Place Pol Baudet ; et Rue de Bel-Air. Le Conseil municipal doit confirmer 2 nouvelles implantations, en plus de la benne déjà existante au terrain de foot.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité une nouvelle implantation Rue du Paradis. Ainsi qu'une nouvelle implantation devant la salle Henri Lagauche, avec la volonté que celle-ci soit enterrée. Un courrier en ce sens sera envoyé au Président de la CCGVM.

DELIB 2020-43 : LANCEMENT DE LA VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire informe que le projet de vidéoprotection est en cours de lancement.

La commune dispose déjà d'un chiffrage du maître d'œuvre, qui se chargera de l'étude et du suivi de chantier.

Le devis de l'entreprise TECH IN MEDIA est de 4 896,00€TTC.

L'estimation des travaux est encore à affiner.

Six caméras pourraient être installées :

- RD251 avant Bellevue
- A l'intersection Rue René Baudet/Rue du Paradis (face au Champagne Autréau)
- A l'intersection Rue du Paradis (en bas)/Rue des Genèves
- Place Pol Baudet
- A l'entrée de Champillon (avant le Monument aux Morts)
- Sur le giratoire après la Rue Jean Jaurès

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer la procédure et passer une convention avec le maître d'œuvre TECH IN MEDIA. Le Conseil autorise également Monsieur le Maire à prendre contact avec la Gendarmerie, afin de procéder à des études pour l'implantation des caméras.

DELIB 2020-44 : CAMOUFLAGE SUR LE BUNKER DE LA GRAND-TERRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait nécessaire de camoufler les panneaux en béton du « bunker » sous le Royal, Chemin de la Grand-Terre. Madame Marie-Madeleine Adam, Adjointe à l'environnement, a contacté un artiste, Thomas ARTIS. L'objectif est de fondre le « bunker » dans la végétation existante, été comme hiver.

Suite à un rendez-vous sur place le 18 septembre dernier, l'artiste a proposé un devis pour un camouflage de 80m².

Le devis est d'un montant de 2 630€HT* (*Auto-entreprise non assujettie à la TVA).

Le calcul du tarif se fait en trois parties : une partie matérielle ; une partie préparation, exprimée en taux horaire (à savoir le temps de préparation nécessaire et les éventuelles modifications) ; et une partie prestation, exprimée en prix au mètre carré, quel que soit le temps passé sur place.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord pour le projet de camouflage sur le « bunker » sous le Royal Champagne Hotel & Spa, Chemin de la Grand-Terre. Il charge la Commission environnement d'étudier les esquisses de l'artiste avant d'autoriser le Maire à signer le devis.

DELIB 2020-45 : ADHESION CARTE CARBURANT PRO POUR LES VEHICULES DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe le conseil que le centre E.LECLERC de Dizy met en place une nouvelle procédure de gestion des comptes carburant. Le centre propose une carte de paiement sur mesure pour les professionnels, plus simple que la gestion des « comptes clients station ».

Les agents des services techniques s'approvisionnant en carburant à la station du centre E.LECLERC de Dizy, Monsieur le Maire propose que la commune adhère à cette carte carburant.

L'abonnement est de 2,50€HT par mois et par carte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepté l'adhésion de la commune à la carte carburant pro E.LECLERC. Et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

DELIB 2020-46 : CONVENTION AVEC LOSANGE POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la société LOSANGE doit procéder à l'implantation d'infrastructures composant le réseau de communications électroniques dans la Région Grand-Est.

Dans ce cadre, le Code des postes et communications électroniques accorde aux exploitants de réseaux, à l'instar de LOSANGE, le bénéfice d'un droit de passage, sur le domaine public routier et dans les réseaux publics relevant du domaine public routier et non routier, à l'exception des réseaux et infrastructures de communications électroniques, et de servitudes sur les propriétés privées.

LOSANGE souhaitant privilégier l'accord de volonté entre les parties, propose de définir conventionnellement les modalités d'implantation, d'exploitation et d'entretien des équipements de communications électroniques dans le but de l'arrivée de la Fibre Optique THD sur le domaine privé de la commune de Champillon.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires au déploiement de la fibre optique sur le territoire communal. Notamment pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique (SRO), pour une surface de 2 m², sur la parcelle désignée ci-après et située sur le ban de Champillon :

Parcelle cadastrée : N° 3646

Section : N°A

Feuille : 000 A 03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires au déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.

DIVERS :

- Modification du PLU : la commune est en contact avec le bureau d'étude CDHU pour lancer la procédure de modification du PLU.

- Le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour suite au renouvellement du Conseil.

- Numéros de maison : Madame Léa MARQUES et Madame Mylène DIDON ont été désignées pour recenser les numéros de maison abimés/effacés dans chaque rue de Champillon. Cela afin de préparer la prochaine commande de plaques pour 2021.

- Feu d'artifice : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le feu d'artifice, qui n'a pas pu être tiré le 28 août dernier lors de l'inauguration du Théâtre des Vignes, doit être rapatrié par la société EURODROP pour 435€TTC.

- Décorations de Noël : la commission « jeunesse, sport, vie associative, fêtes et cérémonies » a été désignée pour choisir l'implantation des différentes décorations de Noël.

- La cérémonie des vœux du Maire est prévue pour le jeudi 17 décembre à 18h30.

- L'enfouissement des réseaux de la Rue Pasteur : une réunion d'avant-projet a eu lieu le 30 septembre 2020. Le but étant de régler le problème de stationnement et d'éclairage de la Rue Pasteur.

Mais aussi de réfléchir à un possible sens-unique sur la rue Pasteur. Un courrier sera envoyé aux riverains afin de récolter leurs avis. Un tour de table dégage une large majorité pour un éventuel sens unique.

- Commission « affaires sociales et personnes âgées » : la commission est en train de préparer le contenu des coffrets pour chaque foyer d'habitants de plus de 75 ans. Madame Mylène DIDON et Madame Séverine PETIT proposent d'offrir exclusivement des produits locaux, comme des chocolats du « Trio » de Montchenot, des jus du maraicher Monsieur Marc COLLET, des bocaux de la « Basse-cour gourmande » d'Avaux (08), ou encore des pâtes « Les Nominettes » de Condé-sur-Marne.

- Travaux dans la commune : il est prévu d'enherber la cour de la crèche au 9 rue René Baudet. Il est également prévu de refaire les menuiseries de ce bâtiment (crèche et appartement communal).

Des travaux sur le ruisseau à côté du lotissement « Les Bardelots » vont commencer le 19 octobre prochain, afin de le buser. Ce busage est pris en charge par le SIVU.

Enfin, il est prévu de refaire une partie de la voirie en enrobé ainsi que la bordure au début de la rue de Bellevue, sur le côté de la maison n°1 Rue René Baudet.